
REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI EN REGION NORD PAS DE CALAIS

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

L'agriculture et l'agroalimentaire du Nord Pas de Calais se caractérisent par des productions et des systèmes de production diversifiés, des filières animales et végétales performantes qui reposent sur un contexte pédoclimatique favorable et sur un bon niveau de compétence des acteurs qui les composent.

Même si les choses progressent, le Nord - Pas de Calais reste en queue de peloton des régions de France pour tous les indicateurs de développement de la bio (SAU bio, % SAU total, nombre de fermes). Les objectifs fixés respectivement par l'État et par l'exécutif régional issu des élections de 2010 ne sont pas atteints : objectif 6 % de la SAU en bio en 2012 → 0,91 % fin 2011, objectif 10 000 ha certifiés fin 2012 → 7 500 fin 2011.

Cependant, depuis 2008, les surfaces en agriculture biologique ont plus que doublé (passage de 3 500 ha en 2008 à 7 500 ha en 2011), on note une progression des surfaces de 23% entre 2010 et 2011. L'essentiel des conversions depuis 2008 a eu lieu dans le secteur laitier dans les deux zones herbagères de la région (Avesnois et Boulonnais), sous l'effet conjugué des moyens déployés à l'occasion du Grenelle de l'Environnement et de la fragilisation des exploitations laitières (crise du lait de 2009 et de augmentation du prix des intrants et de l'énergie),

Outre la production laitière et le maraîchage qui trouvent une sorte d'équilibre même si des marges de progression existent encore, le reste de la production bio n'atteint pas la taille critique nécessaire à son développement. L'insuffisance des volumes produits dans de nombreuses productions ne permet pas la rentabilisation d'outils de transformation et de distribution spécifiques.

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement ?

8 structures interviennent en région pour le développement de l'agriculture biologique : les pouvoirs publics (Etat, Région, Conseils généraux du Nord et du Pas de Calais, Agence de l'Eau), et les représentations professionnelles (Gabnor, Aprobio et Chambre d'agriculture de région¹).

L'ensemble des acteurs du bio en NPDC se sont engagés dans une démarche partenariale récente, autour d'une gouvernance partagée, dont le point d'orgue a été la Conférence régionale de l'AB, le 14 mars 2012. Sous l'impulsion de la Région et de l'Etat, l'élaboration d'un « plan bio partagé » est en cours, sur le même mode collégial.

¹ Cas particulier dans le Nord - Pas de Calais, les représentants de l'AB se sont structurés en un organisme représentant les producteurs (le Gabnor) et un autre assurant la promotion des filières bio (A PRO BIO) ; la chambre d'agriculture de région résulte de la fusion en 2011 des deux chambres départementales.

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Les conférences régionales qui se sont tenues chaque année de 2008 à 2011 sous présidence de l'Etat, ont souffert de l'absence de réel pilotage partagé entre pouvoirs publics, même si la priorité donnée à la structuration des filières était partagée entre l'Etat (crédits d'animation) et la Région (charte d'engagements et club bio).

La gouvernance mise en place en 2012 autour de la conférence régionale et pour l'élaboration d'un plan bio partagé avec comité de pilotage stratégique, comité technique et comité des financeurs pose les bases d'une bonne coordination des acteurs et des actions, même si les structures restent diversement impliquées. Une ouverture aux collectivités (type intercommunalité) est envisagée.

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

La fixation d'objectifs est en cours car l'objectif de doublement des surfaces à l'horizon 2017 fait débat : le Gabnor regrette l'abandon de l'effet signal des 20 % du Grenelle et revendique le maintien d'un objectif de cette nature soit 3 000 producteurs et 160 000 ha. C'est le seul acteur régional à s'être positionné sur la question.

La fixation d'objectifs réalistes en terme de développement des surfaces nécessiterait une approche prospective du développement de l'agriculture biologique par filières, en associant les opérateurs en charge de la collecte/transformation.

Quelles seraient les priorités retenues ?

Il a été proposé lors de la concertation de s'appuyer sur deux filières leviers prioritaires :

- les grandes cultures (céréales et légumes de plein champ)
- l'alimentation animale

Cela permettrait en outre d'agir sur les filières d'élevage, en difficulté dans la région.

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Le passage du second au premier pilier opéré en 2011 est regretté : disparition du contrat, absence de visibilité sur les niveaux d'aides. Il a entraîné une contractualisation sur les territoires à enjeux de mesures agroenvironnementales équivalentes à l'aide à la conversion et au maintien, plus incitatives.

Il est demandé une meilleure lisibilité et stabilité dans le temps des dispositifs de soutien.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ?

Le ciblage territorial ou thématique des aides est un outil à manier avec précaution. 2 types de priorisation se justifient:

- priorité donnée aux zones à enjeu eau ou à d'autres enjeux et contraintes afin de rémunérer les services rendus : niveau régional voire interrégional (bassin)
- articulation/répartition/zonage des aides par financeurs
- priorité donnée aux filières-leviers (grandes cultures (céréales et légumes de plein champ), alimentation animale avec une articulation national/régional et zonage si pertinent.

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

Le système d'attribution des aides à la conversion doit organiser une dégressivité des aides dans le temps (pour accompagner les besoins de trésorerie par des montants plus importants dans la période de conversion, lorsque l'agriculteur ne bénéficie pas encore de la valeur ajoutée bio) et en fonction des surfaces (pour tenir compte de l'effet économies d'échelle).

Il faut introduire le critère "richesse en emploi" dans l'attribution des aides aux exploitations agricoles, quel que soit le système.

Le dispositif global de mesures agroenvironnementales doit organiser une progressivité des aides et des pratiques vers l'agriculture bio (cf. en annexe proposition de mesure système élaborée par un groupe de travail au niveau du bassin artois picardie).

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Ces dispositifs sont peu lisibles et n'offrent pas de visibilité suffisante, ils apparaissent comme des signaux politiques sans garantie de stabilité. Ils constituent cependant un message positif aux

producteurs. Ils sont à repenser pour apporter une meilleure visibilité pour les agriculteurs, en réfléchissant à une complémentarité plutôt qu'à une alternative entre dispositifs.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Un cadre défini nationalement et décliné/adapté dans chaque région, associant à cette échelle des financeurs et acteurs multiples, est gage de cohérence. Ce cadre, c'est un plan bio adapté aux spécificités de la région qui clarifie et unifie l'action de chacun, définit des priorités partagées et organise leur mise en œuvre.

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

Il n'y a pas de spécificité bio à propos d'installation/transmission.

Il y a en revanche un besoin spécifique d'accompagnement autour des savoir-faire nécessaires à l'installation en bio. Un état des lieux partagé des dispositifs d'accompagnement existants doit être réalisé afin d'en évaluer l'adéquation aux besoins.

Il faut donner les moyens d'un diagnostic à la conversion lors de transmission afin de permettre un choix au reprenant.

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

La pression sur le foncier est forte en région Nord Pas de Calais. L'idéal serait qu'une terre convertie reste exploitée en agriculture biologique en cas de transmission. Cela suppose de pouvoir identifier les parcelles conduites en agriculture biologique (observatoire) et de faire évoluer les critères de décision de transmission (CDOA).

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Il n'y a pas de spécificité bio : l'accès au foncier est structurellement difficile pour tous. Les baux environnementaux constituent pour l'heure un outil peu utilisé. On constate un manque d'adéquation entre projet d'installation et projets des propriétaires publics, même si les baux ruraux concernent 85% des surfaces cultivées régionales. L'action des Safer en matière de bio n'est pas connue ou lisible.

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

Deux filières/productions prioritaires sont identifiées:

- Pour les grandes cultures, il faut animer une concertation transversale afin de penser à l'échelle régionale des scénarios d'assolement/rotations et de coopérations avec le secteur de l'alimentation animale.

- Légumes, plein champ comme maraîchage : renforcer l'information pour stimuler la production. Il faut établir un référentiel technico-économique (coût de production, volume, prix de vente, etc) et le mettre à la disposition du plus grand nombre en s'appuyant sur les données existantes à consolider.

La conduite du changement doit se faire avec les différents acteurs, à une échelle large afin de rechercher la mise en place d'une économie circulaire. Ce travail de prospective économique, agronomique et agricole peut être mené au sein d'un groupe de travail du pôle de conversion et simultanément au sein des structures existantes, par exemple pôle légumes, comité technique pomme de terre.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

Le conseil agricole est au cœur du sujet. Comment mettre en mouvement l'ensemble des acteurs du conseil: conseillers liés aux coopératives, aux opérateurs économiques, aux entreprises agro-alimentaires? La priorité pourrait être donnée à la formation des conseillers pour les filières prioritaires.

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Il faut avancer vers un référentiel d'accompagnement des conversions, commun aux différents animateurs et conseillers.

Il faut organiser des outils d'aide à la décision collective et aussi des réseaux locaux de mutualisation et d'échanges. Les Geda sont un bon cadre, cependant ils sont organisés sur une base territoriale et on n'atteint pas toujours la taille critique autour du bio.

Il y a nécessité d'un centre de ressources unique coordonnant l'ensemble des acteurs (banques, conseillers, négoce, etc.) C'est l'objectif du projet de pôle de conversion.

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

Pour le système d'aides à l'animation, les structures souhaitent une meilleure coordination et complémentarité entre financeurs, une stabilité dans les objectifs et les modalités concrétisée par une programmation pluriannuelle.

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

L'agriculture bio reste largement méconnue de la très grande majorité des producteurs. Il faut aller au-delà des idées reçues. Les visites de terrain, les études de cas et les témoignages entre pairs sont les outils les plus efficaces pour intéresser et convaincre le monde agricole et diffuser l'agriculture biologique. Il faut privilégier les visites et exemples concrets. La possibilité de diagnostic bio reste trop peu connue.

Une proposition consiste à retenir le principe certiphyto pour organiser un temps de formation obligatoire sur la bio, par exemple comme condition d'un dossier de demande d'aide, afin de sortir des idées reçues. Il faut cependant trouver la bonne forme, non repoussoir.

Il faut donner les moyens d'un diagnostic à la conversion lors de transmission afin de permettre un choix au reprenant.

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

Les opérateurs économiques sont à l'interface entre le consommateur et les producteurs, ils sont le pivot du développement massif de la bio. Il faut repérer et soutenir les filières à effet multiplicateur le plus fort : celle dont le développement entraîne le plus d'acteurs (producteurs et opérateurs) vers la bio.

Au-delà de la filière lait qui doit être consolidée, deux grandes filières, intimement liées dans une logique d'économie circulaire et d'écologie industrielle, sont identifiées:

- Grandes cultures (céréales et légumes de plein champ)
- Alimentation animale

Selon la filière, selon le marché, l'échelon territorial d'intervention est différent. L'échelon régional n'est pas toujours pertinent, il faut pouvoir rendre possible d'autres articulations et échelons d'intervention, notamment interrégionaux.

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

Le club bio est une initiative intéressante de coopération (cf. présentation en dernière page du document). Les opérateurs économiques doivent être partie prenante de la définition et de la mise en œuvre du changement, au sein du pôle de conversion.

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

Les dispositifs d'aide à la structuration des filières doivent être lisibles, stables et doivent éviter l'éparpillement. Un appui pour le montage des projets des opérateurs doit pouvoir être organisé au niveau régional. Il y a nécessité de réaliser un état des lieux de l'offre d'expertise à disposition de l'industrie agro-alimentaire de la région dans leurs projets de développement en bio.

Le besoin d'investissements dans les outils de transformation, de stockage et de logistique de taille modeste est identifié.

Un dispositif d'aide à certification en direction des petits opérateurs économiques serait également pertinent.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Ce pôle d'appui aux projets d'investissements matériels et immatériels des opérateurs économiques pourrait être un travail du pôle de conversion associant opérateurs économiques, banques, conseil aux IAA (CCI, pôle AGROE).

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Principaux points :

Permettre une mutualisation des projets entre régions avec une mise à disposition des projets soutenus sur une plateforme dédiée.

Permettre un partage des objectifs en associant les régions aux groupes de travail nationaux.

Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Pas de spécificités ou besoin particuliers identifiés. La contractualisation des opérateurs avec les enseignes de grande distribution en local, comme Biolait avec Système U, est une piste.

Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Le développement de la consommation repose la question de la formation du prix, dans des conditions d'équité et de durabilité. C'est d'ailleurs une problématique générale, pour toute l'agriculture : payer le vrai prix.

Il faut travailler au développement de l'ensemble des types de circuits de distribution, en conservant des conditions d'équité et de durabilité.

Aujourd'hui, c'est le marché et donc les consommateurs qui portent majoritairement le financement des externalités positives de l'AB. Cette situation est-elle modifiable ?

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Une amélioration de la coopération et notamment de la circulation des informations entre structures inter-pro régionales, le niveau national et l'agence bio est demandée.

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

Alors que le marché des produits biologiques est en croissance constante de 10% par an, la région importe la majeure partie de sa consommation. Des opportunités pour une production locale existent donc. L'enjeu consiste à construire collectivement une vision prospective des filières biologiques en ajustant l'échelle de réflexion avec les opérateurs économiques, afin de traduire les volumes concernés en réalités agro-économiques pour les agriculteurs et agricultrices, garantes de revenus stables et sûrs.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Le développement de la consommation repose la question de la formation du prix, dans des conditions d'équité et de durabilité. C'est d'ailleurs une problématique générale, pour toute l'agriculture: payer le vrai prix.

Aujourd'hui, c'est le marché et donc les consommateurs qui portent majoritairement le financement des externalités positives de l'AB. Cette situation est-elle modifiable?

Il faut renforcer la communication sur les externalités positives de l'AB et en particulier au niveau local.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Des aides à une pédagogie de la cuisine et à une sensibilisation à l'accès à la bio pour les foyers modestes sont nécessaires tout en sensibilisant le public le plus large possible.

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

Soutenir la RHD, notamment la restauration collective publique: même s'il s'agit d'un secteur économiquement modeste, sa portée symbolique et exemplaire est importante. L'Etat doit indiquer une incitation claire sur la restauration collective publique.

Les procédures de marchés publics telles qu'elles sont appliquées aujourd'hui favorisent souvent le mieux disant au détriment du local. Il est nécessaire de proposer un accompagnement aux donneurs d'ordre pour améliorer les cahiers des charges. Une démarche auprès des centrales d'achat est également pertinente.

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Ce point n'a pas émergé de la concertation organisée. Des démarches déjà mises en place avec la restauration commerciale dans certains territoires (parcs régionaux notamment) en introduisant des produits bio et locaux doivent pouvoir être étendues.

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du

producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Informé et éduqué aux externalités positives de la bio, aux services rendus (eau, air, sol, biodiversité, emplois).

Les produits bio doivent être présents dans toutes les formes de distribution. Du magasin de producteurs à la GMS. Il faut que le bio soit à disposition du consommateur partout.

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

La contractualisation avec les enseignes, comme Biolait avec Système U, est une piste. En région le réseau rural a pris comme thématique les circuits courts, il faut pouvoir faire le lien avec ses travaux et le bio.

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

Sur le modèle des filières conventionnelles (veau, VF, etc), des campagnes de communication grand public sont nécessaires pour expliquer les services rendus par la bio, et proposer une éducation à l'alimentation.

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

Une formation des nutritionnistes à la bio est indispensable.

La formation initiale des métiers de bouche doit intégrer une formation à la bio.

Un besoin de formation des enseignants est identifié. L'agriculture biologique devrait être abordé à l'école dans une sensibilisation à l'alimentation (circuits courts, AB ...), au même titre que les actions proposées par le programme national pour l'alimentation et en initiation au développement durable.

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

Faiblesse de recherche fondamentale et appliquée en agriculture dans la région, en conventionnel comme en bio. Le défaut d'acteurs fait que le peu d'information scientifique spécifique à la région circule mal.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Insuffisantes remontées de recherche sur les systèmes agronomiques et les assolements
Sur les aspects économiques (débouchés, formation du prix)

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

L'enjeu est de s'assurer que les avancées de la recherche en bio soit diffusée à l'ensemble des agriculteurs, à travers notamment des conseillers.

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ?
Dans quels objectifs ?

Partenariats entre organismes de recherche, conseillers et exploitants agricoles, au niveau territorial, interrégional.

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Il faut définir collectivement les priorités de recherche, aller chercher les compétences, organiser la diffusion ensemble pour mieux articuler les différents acteurs.

Au niveau national: il faut rééquilibrer les moyens de l'Inra vers la bio, considérant notamment que la recherche en bio sert toutes les agricultures.

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

La médiation entre la recherche et les producteurs est un axe important. A ce titre, les démarches développées par Agrotransfert en Picardie semblent intéressantes, un partenariat est envisagé avec cet organisme en Nord Pas de Calais.

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

Cet aspect semble plutôt relever du niveau national.

Développement agricole / Appui technique (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Point déjà abordé dans l'axe 1.

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

La formation, et en particulier initiale, est la clé. Il faut enseigner l'approche éco-systémique, en apprenant aux agriculteurs de demain à être autonomes dans leur choix et en les formant dès le départ en intégrant les savoirs de l'agriculture durable.

L'intégration de l'agriculture biologique dans les référentiels est une bonne chose, il faut également développer les projets d'établissement sur le thème de l'agroécologie, pour permettre une approche transversale du sujet.

Il faut inciter à faire de stages dans des exploitations innovantes au niveau agroécologique (bio, écophyto).

En parallèle à l'effort en terme de formation initiale, il est proposé de concentrer les efforts d'accompagnement en direction des agriculteurs intéressés par une conversion en agriculture biologique afin qu'ils soient à leur tour les acteurs du changement des pionniers à même de diffuser et de faire école.

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

Intégrer une formation à l'agriculture biologique dans le programme régional de formation continue (compétence DRAAF).

Favoriser la mise en réseau au sein des établissements d'enseignement agricole au travers de professeurs référents, favoriser également l'association des agriculteurs biologiques (en tant que maîtres de stage notamment) et des directeurs des exploitations agricoles des établissements d'enseignement.

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

La formation initiale des métiers de bouche doit intégrer une formation à la bio, idem pour les nutritionnistes (cf. axe développement de la consommation)

Il est nécessaire également de former des conseillers de toute origine et d'articuler les actions de chacun. La formation initiale et continue des conseillers agricoles est capitale. Elle est insuffisante aujourd'hui.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Au niveau régional, la gouvernance mise en place en 2012 en région paraît adaptée : un comité politique (à élargir aux collectivités locales dynamiques), un comité technique définissant une stratégie de conversion claire et partagée avec comme outil un programme d'action intitulé pôle de conversion.

Côté Etat, une articulation du type Ecophyto avec le niveau national est intéressante : un cadre donné par l'Etat, un chef de projet au niveau régional.

Le niveau interrégional est pertinent pour les démarches sur les filières leviers autour des opérateurs économiques.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Le développement de la bio ne peut reposer sur les seuls spécialistes de la bio.

La mobilisation des collectivités territoriales est aujourd'hui insuffisante, il faut des allers-retours entre territoires et échelon régional. Il s'agit d'articuler les outils de contractualisation territoriaux avec la stratégie régionale.

Nécessité d'élargir les parties associées selon un mode adapté : négoce, coopératives, industries agroalimentaires, consommateurs, restauration, collectivités.

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Une approche par filière autour d'un opérateur économique volontaire semble la plus opérationnelle en région pour développer l'agriculture biologique. Elle peut également se compléter par une approche plus territoriale par zones à enjeux (expérience en cours sur le captage Grenelle d'Ayron Saint Vaast).

Autour de priorités il s'agit de concentrer les efforts en sensibilisation à destination d'un public large professionnel ou non, en formation à destination des exploitants, conseillers, acteurs publics, accompagnement des exploitants en conversion avec appui technique, fermes expérimentales, mise en commun d'investissements.

Ces actions sont à compléter par une approche territoriale autour de la restauration collective pour entraîner tous les donneurs d'ordre public d'un territoire dans l'introduction de produits bio et locaux, faire de la sensibilisation grand public, en espérant créer un effet d'échelle suffisant pour le développement de débouchés pour l'agriculture régionale.

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

La mise en ligne de projets exemplaires sur un espace internet type plateforme serait intéressante. L'usage des réseaux sociaux ou de forums pourrait également être développé.

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

On peut signaler l'expérience du club bio en région.

Le club d'entreprises bio réunit des opérateurs économiques engagés pour le bio local. Tous ont signé une charte avec le Conseil régional qui les engage à s'approvisionner davantage auprès des agriculteurs de la région. En contrepartie, la Région les accompagne dans leur recherche de matières premières, leur mise en place d'outils pour la filière ou la consolidation de leurs débouchés (en particulier restauration collective). De plus, des temps forts sont organisés afin :

- d'apporter une information aux entreprises sur le bio
- de favoriser les échanges entre entreprises
- de construire des solutions collectives

En 2012, ce club compte 23 membres et touche l'ensemble des secteurs de production de la région: lait, légumes dont pomme de terre, céréales, oeufs, deuxième transformation.

Des résultats sont déjà notés depuis le lancement du club bio en 2010 : les entreprises ont noué des contacts avec 42 producteurs régionaux supplémentaires entre 2010 et 2011.

Les besoins des signataires restent largement positifs : 3 300 t de légumes, 3800 t de céréales, 33 millions d'œufs, etc. soit des débouchés théoriques pour 170 nouveaux producteurs bio de la région.